Office d'information
du canton de Berne

Chancellerie d'Etat

Communiqué de presse

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
info.ai@sta.be.ch
www.be.ch

Berne, le 18 novembre 2004
(bu-c:\temp\docssta-#218771-v1-tte_.doc)

A16 - Tunnel de contournement de Moutier

La Confédération accepte la construction simultanée des deux tubes

oid. L'Office fédéral des routes a accepté la proposition du canton de Berne de construire simultanément les deux tubes du tunnel de Moutier, sur l'autoroute A16 (Transjurane), conformément au projet définitif approuvé en avril 1998. La variante qui prévoyait la réalisation de cet ouvrage en deux étapes réparties sur une vingtaine d'années a été définitivement abandonnée. Cette variante, plus onéreuse que le projet initial, aurait partiellement remis en question la sécurité du tunnel et la fonctionnalité de la jonction de Moutier nord. Selon le programme actuel des travaux, le contournement de Moutier devrait être mis en service de façon complète en 2011.

Les arguments du canton de Berne en faveur d'une construction simultanée des deux tubes ont donc convaincu la Confédération. La variante de réalisation en deux étapes coûterait entre 41 et 58 millions de francs de plus. En matière de sécurité, la réalisation et la mise en service par étapes auraient engendré de nombreux problèmes techniques : le profil normal avec une excavation au tunnelier n'est pas prévu pour la mise en place d'une dalle de ventilation ; avec cette dernière, le gabarit d'espace libre ne correspondrait pas à la norme qui prévoit une hauteur de 5,20 mètres. Des ouvrages supplémentaires pour l'évacuation des fumées en cas d'incendie et une niche de stationnement auraient été nécessaires pour la première étape, mais inutiles pour la seconde étape. La sécurité du projet actuel à quatre voies est garantie avec des frais d'exploitation réduits. Par contre, un tunnel avec circulation bidirectionnelle aurait exigé des installations de sécurité plus importantes. De plus, la jonction de Moutier nord n'aurait pas pu être utilisée de manière complète.

L'excavation du tunnel de Moutier au moyen d'un tunnelier a débuté en octobre 2002 dans le premier tube (tube aval). Des problèmes géologiques sont apparus au printemps 2003. Ils ont entraîne l'interruption des travaux d'excavation au tunnelier. Face à cette situation et sur proposition de l'Office fédéral des routes, une nouvelle étude a été menée sur la faisabilité d'une construction du tunnel de Moutier en deux étapes. Il s'agissait d'évaluer la possibilité d'ouvrir tout d'abord un tube au trafic, puis d'exécuter le second vingt ans plus tard. Au vu des conclusions de cette étude réalisée en juillet 2004, l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne proposait en août à la Confédération de construire simultanément les deux tubes du tunnel de Moutier.

La jonction de Moutier nord est déjà réalisée. Une mise en service par étapes en aurait limité sa capacité et induit un trafic supplémentaire à travers la ville de Moutier. Différentes adaptations provisoires de la jonction auraient en outre été nécessaires. Enfin, les deux kilomètres du contournement de Moutier présentent la seule possibilité de dépassement sur les seize kilomètres de route nationale entre Delémont et Court, d'où l'importance des quatre voies de ce tronçon.

Note aux rédactions
Pour tout complément d'information veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- *M. Alain Koenig, chef de projet, Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, au 032 494 52 10 ;*
- *M. Jean-Pierre Zürcher, chef de la section de construction des routes nationales, Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, au 031 633 35 41.*